

prix du blé sont relativement meilleur marché que les autres produits, on consommera plus de blé et moins d'autres produits plus chers ou trop chers. On demandera donc plus de blé.

De même, si les prix du blé sont trop élevés pour la masse des consommateurs, ceux-ci en restreindront l'emploi et demanderont moins de blé.

C'est donc, en réalité, l'offre et la demande qui règlent les prix, voilà ce que tout le monde devrait savoir et se rappeler au bon moment.

Le cultivateur doit donc bien comprendre qu'il n'est pas maître isolément de vendre son grain au prix qui lui convient, pas plus que le spéculateur en grains ne fait la pluie et le beau temps sur les marchés.

Nous conseillons toujours aux producteurs de vendre quand leurs produits sont prêts pour le marché, en dehors de toute spéculation.

Pour raviver les couleurs

Rien de plus désagréable que les couleurs "passées," et l'on sait si elles se fanent rapidement avec nos procédés de teintures éphémères; les peluches, notamment, passent très vite. Pour les revivifier, il suffit d'éponger la matière avec le chloroforme méthylié. On devra éviter de respirer en trop grande quantité les vapeurs pendant l'opération et surtout ne pas opérer à la lumière, ce liquide étant très inflammable.

Pour protéger les vis

Contre la rouille, l'huile ou la graisse ne suffit pas, quand la vis doit rester quelque temps en place,—ce qui est généralement le cas,—elle se rouille, et s'il s'agit de dévisser, l'opération est très difficile. Employez un mélange d'huile et de graphite. Le graphite est en outre un excellent lubrifiant, de sorte qu'au bout d'un temps très long vous dévissez facilement, et trouvez votre vis intacte. Si une porte grince et si vous manquez d'huile, frottez simplement le gond avec un crayon mou, et la porte se taira aussitôt.

FAUSSE CONCLUSION

L'Erènement du 18 courant publiait la note suivante, évidemment inspirée par un pharmacien, membre de l'Association Pharmaceutique de la province de Québec :

UN REMÈDE DANGEREUX.

Le 16 décembre dernier, le Dr A. G. Belleau tenait une enquête sur la cause de la mort de Félix Emile Marois, un enfant qui était mort subitement, et le verdict a été : "Mort d'asphyxie." Le docteur Vallée, professeur de toxicologie à l'Université Laval, a fait l'analyse du sirop que l'on avait fait prendre au bébé. Il a constaté que ce sirop contient un demi-grain de morphine pour une once de sirop; ce qui équivaut à un seizième de grain pour une cuillerée à thé de sirop. Le Dr Vallée a fait aussi rapport que ce sirop était vendu par les épiciers, et déclare que si le gouvernement permettait la vente de telles préparations en dehors des pharmacies, il exposerait le public à de grands dangers.

Le docteur Vallée voudrait-il bien nous faire savoir quelle garantie plus grande aurait le public si le sirop, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, était vendu chez les pharmaciens seulement ?

C'est sans doute encore d'une médecine patentée qu'il est question et le Dr Vallée ne doit pas ignorer que les médecines patentées se vendent en pharmacie à qui les demande, sans ordonnance de médecin, en un mot sans aucune restriction.

La mort de l'enfant n'aurait-elle pas été causée plutôt par une ingestion trop grande du médicament ? Si la dose donnée au jeune Marois était trop forte pour son âge, si les directions—évidemment imprimées sur le flacon—n'ont pas été suivies, ce n'est pas le médicament lui-même qu'il faut accuser, mais une imprudence ou une erreur possible de la part de ceux qui l'ont administré.

Dans sa carrière de médecin, le Dr Vallée n'a-t-il jamais rencontré des accidents dûs à un abus des